

218C0756
FR0000120354-FS0384

19 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 avril 2018, la société JP Morgan Securities plc.¹ (25 Bank Street, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 avril 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 24 025 598 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 395 395 actions VALLOUREC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 200 actions VALLOUREC résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 21 décembre 2018 et exerçables au prix 5,60 € par action VALLOUREC, et (ii) 395 195 actions VALLOUREC résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled convertible bond* » à dénouement physique arrivant à échéance le 4 octobre 2022 et exerçables au prix 5,01 € par action VALLOUREC.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 17 102 285 actions VALLOUREC (prises en compte au premier alinéa) au titre de 80 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 25 avril 2018 et le 8 février 2023.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.

² Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 469 717 314 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.